AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 31 octobre 2018, a adopté les ordonnances suivantes en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049) :

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (numéro 1) (1-2)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement Le Sud-Ouest (numéro 7) (7-3)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (numéro 8) (8-4)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (numéro 12) (12-4)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (numéro 13) (13-1)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent (numéro 15) (15-2)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Verdun (numéro 17) (17-3)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (numéro 18) (18-3)

Ces ordonnances actualisent ou modifient les modalités de collecte spécifiques pour chacun des territoires concernés.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour, à l'exception de l'ordonnance 13-1 qui entre en vigueur le 28 février 2019 et de l'ordonnance 18-3 qui entre en vigueur le 5 janvier 2019. Elles sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées à compter de leur entrée en vigueur sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 5 novembre 2018

Le greffier de la Ville, Yves Saindon, avocat